

# Etude de la répliquabilité du projet « Eau et agriculture durables du Châtillonnais » dans le bassin amont de la Seine



**Pour :** Etablissement Public Territorial de Bassin Seine Grands Lacs

**Date :** 2025-2026

**Partenaires :** Ecozept

**Région :** Île-de-France - **Domaine :** Agroécologie Biodiversité

Après le succès du projet EADC (Eau et agriculture durables du Châtillonnais), l'EPTB (Etablissement Public Territorial de Bassin) Seine Grands Lacs a missionné Solagro pour étudier sa répliquabilité pour tout le bassin amont de la Seine.

## Contexte

De 2019 à 2020, Solagro avait accompagné le syndicat mixte Sequana sur le projet EADC, qui avait rassemblé les contributions de plus de 40 acteurs du territoire. Le projet consistait en la co-construction d'un modèle de PSE (Paiements pour Services Environnementaux) adapté aux pratiques et aux contextes locaux, mais aussi en la définition de nouvelles filières compatibles avec les enjeux de qualité de l'eau et de préservation du risque inondation. Solagro avait également élaboré des scénarios de gouvernance et de financement des PSE, ainsi que des études de marché pour les filières présélectionnées.

Intéressé par la méthodologie mise en œuvre lors de ce projet, l'EPTB Seine Grands Lacs a fait appel à Solagro pour étudier la répliquabilité du projet EADC à l'échelle du bassin amont de la Seine.

## Objectifs

L'objectif est de comprendre les éléments clés de réussite du projet EADC, puis d'évaluer leur transposabilité et leur répliquabilité sur le Bassin Seine Grands Lacs, en identifiant des territoires pilotes. Il s'agit de tester la possibilité de transposer les pratiques du projet EADC à une échelle plus large et diversifiée dans le bassin amont de la Seine, afin de préserver les zones d'expansion des crues et de renforcer les pratiques agricoles durables.

## Déroulement

Le projet se déroule en plusieurs étapes :

- Caractérisation du projet EADC et identification des éléments répliquables, par l'analyse de ses caractéristiques, la revue des projets PSE en cours, la conduite d'entretiens avec les acteurs clés,

- Identification des territoires potentiels de répliquabilité, grâce à une analyse cartographique et des entretiens avec les acteurs des territoires pressentis pour la répliquabilité,

- Elaboration de 3 scénarios de répliquabilité, en détaillant la gouvernance, forme juridique, modalités de mise en œuvre et moyens à mobiliser, sur la base d'une matrice d'évaluation,

- Conception d'un plan d'actions pour la mise en œuvre de la répliquabilité, avec une évaluation des arbitrages nécessaires, des besoins financiers, en ingénierie et du rôle donné aux différents acteurs.

## Résultats

Après identification des facteurs de réussite du projet EADC, 5 territoires du bassin amont de la Seine où tester une répliquabilité ont été sélectionnés. Le choix s'est porté sur des territoires d'une grande diversité en termes d'enjeux eau ciblés, et de capacité de structuration de projet notamment. Ces territoires ont servi d'études de cas, qui ont permis d'évaluer la pertinence de la répliquabilité dans des contextes très variés, mais aussi la capacité des acteurs territoriaux à s'impliquer dans cette démarche collective et ambitieuse.

Pour la gouvernance et la coordination de ces initiatives, l'échelle de l'ensemble du bassin amont de la Seine a été sélectionnée, pour sa capacité à proposer un projet commun et harmonisé à tous les territoires, ainsi que des ressources et outils mutualisés, tout en laissant une certaine flexibilité aux porteurs de projets pour adapter chaque projet aux spécificités locales.